

habitant que toute autre région du globe. Le montant de l'aide bilatérale accordé par le Canada, qui s'élève à plus de \$180 millions depuis 1964, dont \$23.4 millions en 1976-77, a permis entre autres d'exécuter des projets de construction, des enquêtes sur les transports, des projets d'adduction d'eau, des programmes d'aide médicale et des programmes d'aide à l'Université des Antilles.

En 1971, l'ACDI a lancé un programme d'assistance technique bilatérale pour l'Amérique latine centré sur l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'éducation et le développement communautaire. En 1974-75, un programme de prêts bilatéraux a été institué; le montant accordé à l'Amérique latine en 1976-77 s'élevait à \$26.5 millions.

L'ACDI s'intéresse également aux organismes d'aide non gouvernementaux, au secteur commercial et à l'industrie. Au cours de l'année financière 1968-69, elle a versé \$4 millions à des organismes bénévoles pour les aider à accroître leur contribution au développement international. En 1976-77, le montant était passé à \$38.1 millions.

L'ACDI intervient dans le secteur privé des économies des pays en voie de développement et contribue à l'expansion d'entreprises canadiennes outre-mer. Elle travaille de concert avec des entreprises canadiennes, le ministère de l'Industrie et du Commerce, des sociétés de financement internationales, des banques de développement et des sociétés étrangères pour essayer de déterminer les possibilités d'investissement et de contribuer au financement dans tous les secteurs de l'industrie secondaire des pays en voie de développement.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est un organisme international financé par des fonds canadiens. Créé en 1970 pour entreprendre et encourager des recherches sur les problèmes des régions en voie de développement, il stimule la coopération aussi bien entre les pays en voie de développement qu'entre le monde industrialisé et le monde en voie de développement. En sa qualité de coordonnateur des recherches pour le développement international, il aide les régions en voie de développement à atteindre une certaine compétence en matière de recherche et à créer les techniques et les institutions dont elles ont besoin pour résoudre leurs propres problèmes. Le Centre offre des bourses de recherche à des étudiants qui préparent une thèse de doctorat, et à des professionnels en cours de carrière qui sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus résidant au Canada depuis trois ans.

Le président, le vice-président et neuf des 19 administrateurs du CRDI sont des citoyens canadiens. Il y a également une forte représentation internationale. En 1977, six administrateurs venaient de pays en voie de développement (Jamaïque, Mexique, Éthiopie, Zaïre, Iran et Indonésie), et quatre autres de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis et de l'Australie. L'équipe de spécialistes était composée de citoyens originaires de 14 pays.

Les activités sont groupées sous cinq programmes: sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; sciences de l'information; sciences de la population et de la santé; sciences sociales et ressources humaines; et publications. Au 31 mars 1978, le CRDI avait approuvé 694 projets d'une valeur totale de \$123.8 millions à l'intention de bénéficiaires dans 75 pays. La plupart des activités de recherche et des séminaires connexes ont été menés dans les pays en voie de développement par les organismes de recherche de ces derniers. Le gouvernement canadien a octroyé au CRDI \$27 millions en 1975-76, \$29.7 millions en 1976-77 et \$34.5 millions en 1977-78.

3.7 Défense

3.7.1 Ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la Loi sur la défense nationale, qui regroupait les anciens ministères de la Milice et de la Défense, le Service naval ainsi que la Commission de l'air en un seul département civil du gouvernement. Le ministère est actuellement régi par la Loi figurant dans SRC 1970, chap. N-4.

Le ministre de la Défense nationale contrôle et gère les Forces armées canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense et tout ce qui a trait aux établissements de la défense nationale. En outre, il doit présenter devant le Cabinet les projets importants en